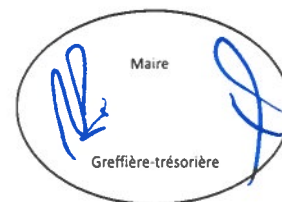


**Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal,
le 16 septembre 2024 à 18h00, à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Est absent :

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste à la séance : Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée. Est également présente Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet.

L'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et tous les membres présents reconnaissent l'avoir reçu

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024
ORDRE DU JOUR PROPOSÉ**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Réfection de voirie - rang des Cascades – demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**
- 3. Période de questions**
- 4. Clôture et levée de la séance**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Robert Pufahl, constate le quorum à 18h00 et déclare la séance ouverte.

RÉFECTION DE VOIRIE - RANG DES CASCADES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

2024.09.159 Réfection de voirie - rang des Cascades – demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement - sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Gaétan Bayeur

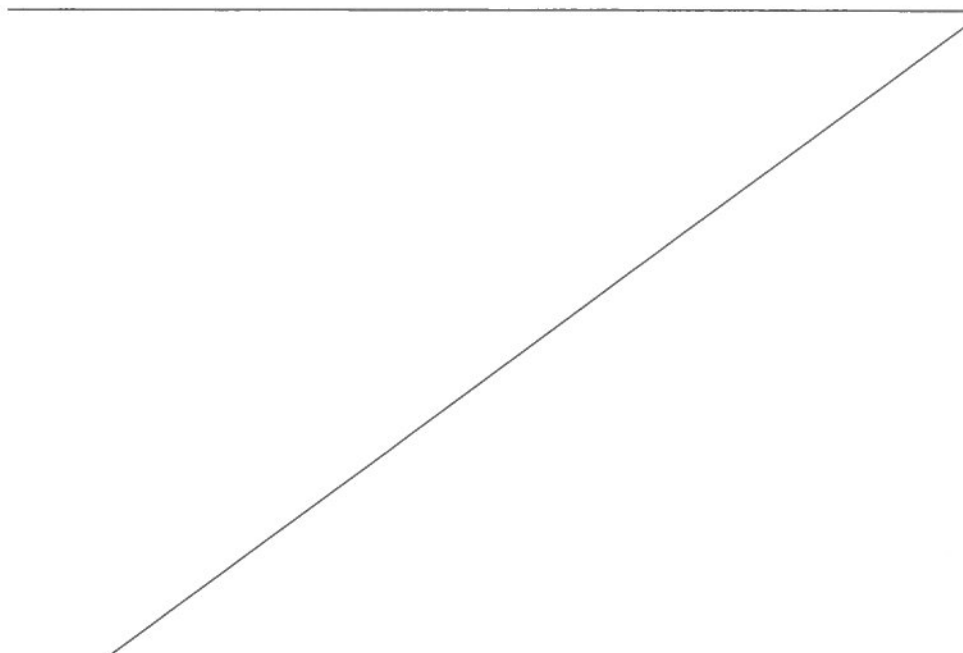
Appuyé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS





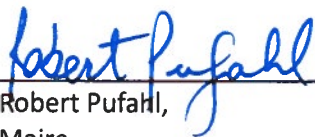
CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2024.09.160 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur René Darveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier
Et résolu

De clore et de lever cette séance à 18h08.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde,
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire